

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				201	202	203	204	205
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		● [1]	● [1]			
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée		● [1]	● [1]	●		
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée		● [1]	● [1]	●		
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)				●		
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
	classe F résidence personnes âgées							
	classe G - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux		●	●	● [2]	●	●
		classe A-2 services		●	●	● [2]	●	●
		classe A-3 vente au détail		●	●		●	●
		classe B-1 clubs sociaux			●		●	●
		classe B-2 spectacles, salles de réunion			●		●	●
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure		●	●		●	●
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement		●	●		●	●
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration		●	●		●	●
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
classe D-2 lave-autos						●		
classe D-3 vente de véhicules					●	●		
classe D-4 ateliers d'entretien					●	●		
classe D-5 carrosserie, peinture						●		
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE		classe A						
	classe B							
	classe C							
	classe D extraction							
	classe E récupération, recyclage							
	classe F traitement boues, lisiers							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux			●				
	classe A-2 santé, éducation							
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels et communautaires			●				
	classe A-5 sécurité publique, voirie			●				
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs							
	classe C équip. publics							
	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●	
AGRICOLE	classe A agriculture et forêt							
	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques							
Notes particulières:								
[1] logement autorisé à l'étage d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée est occupé à des fins commerciales.								
[2] usages permis uniquement au rez-de-chaussée du bâtiment.								

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			201	202	203	204	205	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	3	3	3	3	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul arrière min. (m)	6	6	6	6	6	
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	9	9	9	9	9	
		profondeur minimale (m)	9	9	9	9	9	
		superficie min. au sol (m ca)	150	80	80	80	80	
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	AUTRES NORMES	PIIA						
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières:							

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				206	207	208	209	210	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée			● [1]				
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale isolée			● [1]				
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe B-3 bifamiliale en rangée							
		classe C-1 trifamiliale isolée			● [1]				
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe C-3 trifamiliale en rangée							
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)							
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)							
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée							
		classe E - habitation communautaire							
	classe F résidence personnes âgées								
	classe G - maison mobile								
	COMMERCE	classe A-1 bureaux		●	●	●	●	●	
		classe A-2 services		●	●	●	●	●	
		classe A-3 vente au détail		●	●	●	●	●	
		classe B-1 clubs sociaux			●		●	●	
		classe B-2 spectacles, salles de réunion		●	●	●	●	●	
		classe B-3 bars, discothèques					●		
		classe B-4 récréation intérieure		●	●	●	●	●	
		classe B-5 commerces érotiques							
		classe B-6 salles jeux électroniques					●		
		classe B-7 récréation ext. intensive							
		classe B-8 récréation ext. extensive							
		classe B-9 observation nature							
		classe C-1 hébergement		●	●	●	●	●	
		classe C-2 gîte touristique							
		classe C-3 restauration		●	●	●	●	●	
		classe C-4 cantines							
		classe C-5 table gourmande							
		classe D-1 poste d'essence		●				●	
classe D-2 lave-autos			●						
classe D-3 vente de véhicules									
classe D-4 ateliers d'entretien			●						
classe D-5 carrosserie, peinture									
classe E-1 construction, terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport									
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages commerciaux									
INDUSTRIE	classe A								
	classe B								
	classe C								
	classe D extraction								
	classe E récupération, recyclage								
	classe F traitement boues, lisiers								
PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux					●			
	classe A-2 santé, éducation								
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil			●					
	classe A-4 services culturels et communautaires					●			
	classe A-5 sécurité publique, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, équipements récréatifs								
	classe C équip. publics								
	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●		
AGRICOLE	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D activités agrotouristiques								
	classe E animaux domestiques								
Notes particulières:									
[1] logement autorisé à l'étage d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée est occupé à des fins commerciales.									

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			206	207	208	209	210	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	3	3	3	3	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul arrière min. (m)	6	6	6	6	6	
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	9	9	9	9	9	
		profondeur minimale (m)	9	9	9	9	9	
		superficie min. au sol (m ca)	150	150	80	80	80	
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	AUTRES NORMES							
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières:							

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				211	212	213	214	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
USAGES	COMMERCE	classe A-1 bureaux		•	•	•	•	
		classe A-2 services		•	•	•	•	
		classe A-3 vente au détail		•	•		•	
		classe B-1 clubs sociaux		•	•			
		classe B-2 spectacles, salles de réunion		•	•		•	
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure		•	•		•	
		classe B-5 commerces érotiques					•	
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement		•	•			
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration					•	
		classe C-4 cantines					•	
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux					•			
USAGES	INDUSTRIE	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
USAGES	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux				•		
		classe A-2 santé, éducation				•		
USAGES	AGRICOLE	classe A-3 centres d'accueil				•		
		classe A-4 services culturels et communautaires				•		
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs						
		classe C équip. publics						
USAGES	AGRICOLE	classe D infras. publiques		•	•	•	•	
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			211	212	213	214		
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	6		
		marge de recul latérale min. (m)	3	3	3	3		
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6	6		
		marge de recul arrière min. (m)	6	6	6	6		
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2		
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10		
		façade minimale (m)	9	9	9	9		
		profondeur minimale (m)	9	9	9	9		
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	80	80		
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30		
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10		
	AUTRES NORMES							
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières:							